

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 07 JUIN 2018

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, DESALMAND Joël, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Jérôme, MENONI Andréa, NAVILLE Catherine, PINGET Philippe, REMY Alain.

Absents excusés : MARECHAL Edwige, PISANI Éric.

Absents :

Mme Sandrine DA COSTA est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir précisions sur l'aide financière à une famille. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1. attribue les subventions suivantes :

- Football Club Arenthon Scientrier 150 €
- Les Décis'Bels 200 €

2. de compléter la délibération n°37/2017 du 15 juin 2017 instaurant le RIFSEEP, suite à l'avis du Comité technique n° 2018-04-30 en date du 19 avril 2018, comme suit :

I Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour les corps de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire des agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- ✓ Administrateurs,
- ✓ Attachés,
- ✓ Secrétaires de mairie,
- ✓ Rédacteurs,
- ✓ Educateurs des activités physiques et sportives (ETAPS)
- ✓ animateurs,
- ✓ Adjoints administratifs principaux
- ✓ Assistants socio-éducatifs,
- ✓ Conseillers socio-éducatifs, adjoints administratifs,
- ✓ Agents sociaux,
- ✓ ATSEM,
- ✓ Adjoints d'animation,
- ✓ Opérateurs des APS

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

II Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base, modulable dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis, ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, tel que suit.

		Base IFSE	Expérience	CIA
B1	Rédacteur avec responsabilité encadrement Animateur territorial	6300	6300	1400
B2	Rédacteur	5400	5400	1200
C1	Agent de Maîtrise Adjoint administratifs principaux	5670	5670	1260
C2	Autres	1575	1575	350

La part fonctionnelle IFSE est composée des 2 parties base IFSE et Expérience.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel selon les modalités définies ci-dessus. Ces conditions seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 ; d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des 2 parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus et de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

3. Embauche pour remplacement de congés :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante, qu'en raison de l'augmentation du volume de travail de l'employé technique et de ses congés, il est nécessaire d'embaucher quelqu'un sous contrat pour la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de lancer un appel à candidature pour une période allant du 18 Juin 2018 au 14 Septembre 2018. Il charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette affaire.

4. Jurés d'Assises :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort sur la liste électorale des jurés d'Assises.

Les personnes suivantes vont être contactées pour connaître leur choix :

- DESALMAND Philippe
- MONTANT Jean-Pierre
- BELMAIN Marie-Claire
- CARVALHO Nathalie
- GAIDIOZ Loïc
- BERRAUD Tony
- MENONI Sylvie

5. Liste suisses et double-nationaux :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a envoyé la liste des suisses et double-nationaux, habitant la commune, qu'il faut contrôler et éventuellement compléter.

6. Décisions-devis :

- M. l'Adjoint expose à l'assemblée délibérante qu'un devis pour l'installation d'un vidéoprojecteur dans la salle polyvalente a été demandé à plusieurs entreprises.

Deux offres sont étudiées :

- Arobase : 14 328.33 € HT soit 17 194.00 € TTC
- California Animation : 5 421.53 € HT soit 6 506.00 € TTC.

L'offre de California Animation est retenue.

- M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris une décision d'affermissement des tranches conditionnelles du marché de Maîtrise d'œuvre de la construction de la nouvelle mairie.

7. Questions diverses :

- Schéma de COhérence Teritoriale (SCOT) : M le Maire présente l'état d'avancement de l'élaboration du SCOT.
- Une enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme va avoir lieu du 07 septembre 2018 au 07 octobre 2018.
- Les enfants de l'école partis en classe découverte ont envoyé une carte postale pour remercier le conseil de sa participation financière à ce projet.
- M le Maire fait le point sur les travaux d'extension de l'école maternelle. Ces derniers devraient être terminés courant juillet 2018. L'inauguration aura peut-être lieu le 31 août 2018 (à confirmer)
- Une classe a demandé à visiter la mairie : une date doit être définie.